

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2011

CP 11/07-18

L'an deux mil onze, le 20 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Verdun-sur-Garonne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Empociello, Massip, Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

Excusés : MM. Cambon et Moignard.

**RÉNOVATION DU GYMNASSE AU COLLÈGE
JEAN-JACQUES ROUSSEAU A LABASTIDE SAINT PIERRE**

DÉVOLUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

I – RAPPEL DU CONTEXTE

A l'occasion du vote du budget primitif pour l'exercice 2011, l'Assemblée Départementale a approuvé le rapport relatif aux travaux à réaliser dans les installations sportives des collèges départementaux, ainsi que son budget.

Ce dernier prévoit en particulier des travaux de rénovation du gymnase au collège Jean-Jacques Rousseau pour lesquels une enveloppe financière de 385 000 € TTC a été inscrite.

Cette opération a été décomposée en quatre lots répartis de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Rénovation des vestiaires
- Lot n° 2 : Revêtement de sol sportif
- Lot n° 3 : Pose d'équipements sportifs
- Lot n° 4 : Mise en place d'une clôture.

II – PROCÉDURE

Compte tenu du montant global de la consultation, les marchés de travaux seront conclus selon la procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

L'avis d'appel à la concurrence a été envoyé le 19 mai 2011 sur le site du Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et publié sur le site de dématérialisation des marchés publics du Conseil Général pour une remise des offres le 15 juin 2011 à 16 heures 30.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix à 70 %,
- Moyens et organisation mis en oeuvre à 30 %.

III – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Dans le cadre de l'exécution du programme des travaux considérés, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 4 juillet 2011, a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions définies ci-après :

<i>Marché n°</i>	<i>Lot n°</i>	<i>Objet du marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant total HT</i>	<i>Montant total TTC</i>
237-11	1	Rénovation des vestiaires	BOURDARIOS (82)	80 264,02 €	95 995,77 €
238-11	2	Revêtement de sol sportif	MALET (31) Département Résines	54 615,00 €	65 319,54 €
239-11	3	Pose d'équipements sportifs	SPORT FRANCE (60)	11 400,00 €	13 634,40 €
240-11	4	Mise en place d'une clôture	DESMOULES POSE (03)	28 686,00 €	34 308,46 €
Montant cumulé des marchés				174 965,02 €	209 258,17 €

Ainsi, le montant des marchés attribués s'élève à 174 965,02 € H.T. soit 209 258,17 €T.T.C.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les marchés correspondants, ainsi que toutes pièces afférentes.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 4 juillet 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département :

. les marchés relatifs aux travaux de rénovation du gymnase au collège Jean-Jacques Rousseau avec les entreprises et selon les montants suivants :

<i>Marché n°</i>	<i>Lot n°</i>	<i>Objet du marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant total HT</i>	<i>Montant total TTC</i>
237-11	1	Rénovation des vestiaires	BOURDARIOS (82)	80 264,02 €	95 995,77 €
238-11	2	Revêtement de sol sportif	MALET (31) Département Résines	54 615,00 €	65 319,54 €
239-11	3	Pose d'équipements sportifs	SPORT FRANCE (60)	11 400,00 €	13 634,40 €
240-11	4	Mise en place d'une clôture	DESMOULES POSE (03)	28 686,00 €	34 308,46 €
Montant cumulé des marchés				174 965,02 €	209 258,17 €

Ainsi, le montant des marchés attribués s'élève à 174 965,02 € H.T. soit 209 258,17 €T.T.C ;

. toutes les pièces afférentes à ces marchés.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,